

ELUS - ORGANISER ET EXERCER VOTRE POUVOIR DE POLICE

Comment gérer efficacement votre rôle en matière de sécurité

1 JOUR, 7 HEURES

ELUS

CODE : GTE59

Objectifs de la formation

- Savoir mettre en place et animer un Conseil Local / Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD/CISPD)
- Connaître les principes et l'application des pouvoirs de police du maire
- Comprendre le fonctionnement et la relation avec les différents acteurs de la sécurité intérieure
- Maîtriser le rôle et l'organisation de la police municipale

Animée par

- **ROBERT Jérôme**
Conseiller Municipal délégué à la lutte contre l'insécurité, à la défense et aux anciens combattants,
VILLE DE VOIRON

Public concernés

- Elus

Dates

Critères d'admission

- aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Mettre en place un Conseil Local / Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

- Fondement juridique, attributions et composition du CLSPD/CISPD
- Participer ou non à un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Pourquoi créer un conseil local en l'absence de conseil intercommunal
- Comment tirer bénéfice d'un tel outil pour améliorer la prévention de la délinquance
- Créer et animer un CLSPD/CISPD : les membres du conseil, l'assemblée générale, les partenariats possibles, la cellule de veille mensuelle, définir des axes de travail
- Créer une cellule de prévention de la délinquance des mineurs : comprendre le contexte juridique ; maîtriser le principe de secret professionnel

Connaître et délimiter les pouvoirs de police du maire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

- Le maire, officier de police judiciaire représentant de l'autorité civile

- Maîtriser les limites des pouvoirs du maire et des adjoints en matière de police, manifestations interdites ou non déclarées et d'internement psychiatrique
- Identifier les actions et les domaines d'interventions à risque pour le maire dans le cadre du maintien de l'ordre public dans sa commune

Travailler avec la commune et les différents acteurs de la sécurité

- Répertorier les acteurs de la sécurité intérieure, comprendre le fonctionnement et l'organisation de ces différents services: Police nationale, services de renseignements, douanes...
- Optimiser les rapports entre la commune et les différents acteurs de la sécurité intérieure
- Savoir adresser les demandes aux bons services
- Savoir organiser une réunion mensuelle dite de sécurité

Comprendre le rôle et l'organisation de la police municipale

- Comment positionner une police municipale et construire un projet de service
- Détailler les pouvoirs de la police municipale en matière de recherches et de constatations des infractions
- Assimiler les différents types de qualification judiciaire : agent de police judiciaire adjoint, agent de police judiciaire, officier de police judiciaire
- Comment armer et équiper de manière légitime votre police municipale : moyen de défense léger, matraque télescopique, intermédiaires flashball ou létales armes à feux

Comment bénéficiaire de subventions

- Connaître les orientations prioritaires des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) selon la circulaire 2016
- Savoir monter un dossier de subvention auprès du FIPD